

Berne, le 11 avril 2017

Communiqué de presse

A l'hôpital, l'illégalité prévaut trop souvent

La moitié des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique travaille plus que les 50 heures par semaine admises par la loi. Les conséquences sur le propre bien-être et la sécurité des patients sont graves. C'est ce qui ressort d'un nouveau sondage réalisé sur mandat de l'Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique (ASMAC).

L'enquête représentative a été réalisée en janvier et février 2017 par l'Institut DemoSCOPE. Il ressort des quelque 3'300 réponses analysées que la durée de travail contractuelle convenue est aujourd'hui moins bien respectée que lors du dernier sondage en 2014.

52% des personnes ayant participé à l'étude ne respectent pas la durée maximale de travail de 50 heures prévue par la loi. Pour un plein temps, ils travaillent ainsi près de 56 heures par semaine. La loi sur le travail continue donc d'être régulièrement violée dans les hôpitaux. Souvent, les jeunes médecins n'annoncent pas non plus les heures supplémentaires accomplies. Entre-temps, ce sont en moyenne 2,6 heures de travail supplémentaire hebdomadaire qui ne sont plus enregistrées, et la tendance est à la hausse. Par ailleurs, la part des jeunes médecins ayant parfois travaillé plus de sept jours consécutifs atteignait encore 45% l'année dernière. Ici aussi, les dispositions de la loi sur le travail ne sont pas respectées.

Epuisé et harassé

Dans l'enquête, les médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique s'expriment sur les conséquences de leur situation de travail. Ils considèrent que leur bien-être personnel s'est détérioré par rapport à l'enquête d'il y a trois ans et un médecin sur deux se dit souvent ou la plupart du temps fatigué, un sur trois même harassé. Une part très élevée de 38% (2014: 33%) indique arriver parfois à la limite de la capacité de résistance.

Cela se répercute directement sur la sécurité des patients: la moitié des personnes interrogées rapportent des situations où les patientes ou patients ont été mis en danger pour cause d'épuisement des médecins. En 2014, cette part n'atteignait que 38%.

L'ASMAC lance une action

Dans le sondage, les jeunes médecins citent de nombreuses tâches administratives sans rapport avec l'activité auprès des patients qu'ils doivent accomplir eux-mêmes, mais qui pourraient être déléguées à d'autres professions. Cet été, l'ASMAC va interpeller les hôpitaux avec une nouvelle action pour obtenir une réduction de ces

tâches. A cette occasion, elle présentera aussi des propositions d'amélioration concrètes. L'association poursuit son engagement pour le respect de la loi sur le travail aussi dans d'autres domaines. Parmi ceux-ci figurent notamment le conseil en matière de planification des services pour les cliniques et les hôpitaux, qui rencontre un grand succès, et l'engagement contre les efforts entrepris au Parlement fédéral pour assouplir la loi sur le travail.

Vous trouverez des informations détaillées concernant le sondage de l'ASMAC (résumé et résultats détaillés de l'étude) sur le site web de l'association.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter:

Marcel Marti

Responsable politique et communication / directeur adjoint

tél. 031 350 44 82.

E-mail: marti@vsao.ch

ASMAC – Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique

L'association professionnelle ASMAC défend en tant qu'association indépendante les intérêts professionnels, politiques et économiques des médecins employés en Suisse, en particulier des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique.